

À la Commission d'étude sur la gestion des forêts québécoises

Ainsi que signalé dans le communiqué de presse paru le 23 octobre dernier, la Commission en titre a pour mandat « d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État ». Plus précisément, comme le soulignait monsieur Pierre Corbeil, de :

« ... lancer cet important examen de l'état de la forêt publique et du régime forestier québécois ... ».

Le même communiqué rappelait aussi que la Commission entendrait toute personne sur tout question relative aux :

« ...travaux d'aménagement forestier, ainsi que toute autre question relative aux aspects économiques, environnementaux, fauniques, sociaux et régionaux de la gestion du patrimoine forestier québécois. »

C'est pourquoi j'adresse aux membres de la Commission Coulombe les textes qui suivent, extraits de divers ouvrages. Ce travail a pour but de démontrer, sur la base des publications de certains auteurs, triés sur le volet, que, depuis fort longtemps, nos gouvernants ont en leur possession les informations scientifiques pertinentes qui leur auraient permis d'appliquer une rigoureuse gérance de ces biens collectifs que sont nos forêts. Le mauvais état de nos forêts ne vient pas d'un manque de savoir-faire; il est uniquement attribuable à une responsabilité mal assumée par nos gouvernements successifs.

Québec, 3 mars 2004

Les premières années du parlementarisme¹

« Les critiques du système s'appliquent à montrer que les ventes privées font perdre à l'État des revenus importants : la moyenne des primes payées par les marchands de bois s'établit, en 1872, aux environs de 8,00 \$ le mille alors que l'Ontario a obtenu des primes moyennes de 113 \$. Se basant sur une telle comparaison, la province a perdu, durant la seule année 1872, plus d'un million de dollars. »

Cette distorsion du système forestier au Québec fut signalée en Chambre dès 1872. Il aura fallu la projection du film *L'Erreur boréale* de Richard Desjardins en 1999, soit plus d'un siècle plus tard, pour démontrer à la population que nos forêts subissaient une exploitation effrénée et, que pour nous tous, c'était devenu une priorité de se porter à la défense ainsi qu'à la conservation de cet **imposant** bien collectif.

La complémentarité des composants de la nature

« Les peuplements forestiers modifient la température et le taux d'humidité du sol. Pendant la saison de croissance, les feuilles accumulent dans leurs tissus, du calcium, du magnésium, du potassium, du phosphore, du soufre, du fer et maints autres éléments en quantités qui varient avec les espèces. La litière des peuplements feuillus, à cause de sa teneur élevée en bases solubles, favorise les activités des micro-organismes qui s'attaquent aux débris forestiers dont elle est constituée et en incorporent la matière organique humidifiée au sol minéral. Riche en bases, cet humus doux, le MULL comme on l'appelle, retarde les processus d'éluviation, de délavage, qui sont coutumiers sous nos climats. Inversement, la pauvreté des feuilles de conifères en sels de calcium, etc. retarde leur décomposition, conduit à l'accumulation d'humus brut ou MOR, à l'acidification du sol et à sa podzolisation. Il y a donc, à ce point de vue, des essences améliorantes et d'autres qui ne le sont pas. »²

« La forêt est le "manteau" de la terre, elle est l'enveloppe principale qui protège le sol et l'eau et permet à la vie d'exister. [...] La forêt possède donc de multiples fonctions complémentaires. Je voulais souligner en particulier ce rôle absolument irremplaçable de la forêt dans la gestion de l'eau. Est-ce que notre gestion actuelle des forêts ne serait, au moins en partie, responsable du manque d'eau dans les réservoirs d'Hydro-Québec? En détruisant nos forêts, nous nous privons d'une immense pompe à eau qui a une action fondamentale dans le cycle de l'eau et sur la fabrication des nuages. Tout se tient dans la nature. L'action d'abattre des arbres n'est pas qu'économique, elle est aussi écologique...et très destructrice : elle manifeste beaucoup d'ignorance et de courte vue.

¹ Hamelin, Marcel. *Les premières années du parlementarisme québécois, 1867-1878*, p. 186.

² Minville, Esdras. *Études sur notre milieu*, Collaborateur L.Z. Rousseau, professeur, Université Laval, p. 49

Une émission de la Semaine verte, à Radi@Canada, nous présentait un cultivateur de la Montérégie qui vient d'abattre une forêt pour épandre du lisier de porcs qu'il a en trop. Cela lui permettra de cultiver du maïs et donc d'avoir peut-être plus de porcs. **Je voudrais avoir mal compris.** Est-il possible qu'on en soit rendu à une telle aberration dans notre gestion de l'environnement en général et dans notre manque de sagesse en particulier, dans la compréhension du rôle des forêts dans la plaine du Saint-Laurent? Alors qu'on signale de plus en plus la baisse du niveau de l'eau dans le Saint-Laurent et on supprime la forêt du bassin versant du Saint-Laurent et de ses affluents. Peut-on imaginer gestion à plus courte vue? [...] Des cours de recyclage en écologie élémentaire sont devenus urgents pour ces responsables. »³

Une gestion problématique

« Le Québec en déficit de bois noble. Un autre mythe sur l'abandon des ressources québécoises coule à pic : depuis quelques années, l'industrie du meuble est devenu un importateur de bois durs ou nobles parce que les réserves de la vallée du Saint-Laurent s'épuisent et que, sur la Rive-Sud en particulier, **les boisés sont jetés par terre** là où le bois dur de qualité pourrait être cultivé intensivement. Et le problème ne va pas se régler demain : au Québec, en 1998-99, on a reboisé 33 000 000 millions de plants de résineux et 195 000 plants de feuillus. »⁴

La critique du système forestier actuel en MILIEU RURAL ne peut se justifier que si une formule peut être envisagée qui réponde à la fois aux intérêts de l'État et à ceux de tous les citoyens des milieux.

Périodiquement, depuis les années 60, les gouvernements successifs ont voulu connaître la santé de nos forêts. Ainsi, ils effectuèrent des consultations publiques à travers la province par la tenue de commission parlementaires, colloques et études qui ont coûté des millions de dollars et nécessité des milliers de pages de textes. En conséquence, le gouvernement actuel a dans ses archives toutes les données pour agir; il a, en plus le pouvoir de promulguer une loi qui peut être écrite en quelques lignes et qui placerait ce bien collectif à l'abri de tous les abus qui l'ont décimé :

En définissant spécifiquement que le territoire forestier québécois est composé de **deux** types de forêts :

1. **Les forêts publiques**
2. **Les forêts habitées du milieu rural**

³ Francoeur, Louis-Gilles, citation d'un texte de Gérard Drainville, biologiste et évêque d'Amos, dans Le Devoir du 15 février 2002.

⁴ Francoeur, Louis-Gilles. « Le Québec en déficit de bois nobles ». Article paru dans Le Devoir, 25-26 août 2001.

Ceci permettrait de corriger la loi 136 qui exclut cette particularité : « Le refus du gouvernement de déposer une politique sur la forêt habitée est l'omission la plus choquante du nouveau régime. »⁵

Les «forêts privées du milieu rural » comprennent :

- a) Les forêts habitées en milieu rural, auxquelles sont ajoutées celles des forêts publiques qui sont situées à 20 milles des villages les plus reculés⁶. Ces terres demeurent propriétés de l'État et, par conséquent, elles sont inaliénables.
- b) Les terres du domaine privé qui, à la suite d'une demande au ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs, peuvent bénéficier du statut de terres protégées.

En raison du statut 2 (a et b), sur ces terres :

IL SERA DÉFENDU DE COUPER UN ARBRE AVANT QU'IL AIT ATTEINT LA MATURITÉ AFIN QU'ILS PUISSENT REMPLIR SON RÔLE PREMIER : ÊTRE UN MANTEAU DE LA TERRE.

Une telle loi signifierait la fin :

1. Des coupes à blanc.
2. Des sols reboisés avec autres choses que les essences indigènes.
3. Des sols utilisés pour stocker le lisier de porcs.
4. Des sols utilisés comme dépotoirs pour les déchets de consommation...

Et la liste peut être allongée.

Une pareille politique, accompagnée d'un investissement de la part du gouvernement, produirait des effets multiplicateurs dans toutes les paroisses de la forêt habitée.

Une forêt pour vivre

A titre d'exemple de ce que peut produire une semblable politique, on a retenu la démonstration que fait M. L. Otis dans son ouvrage : *Une forêt pour vivre* (1989, réédité en 2001).

L'histoire de Léonard Otis débute en 1957 alors qu'il achète une forêt naturelle de 903 acres dont 837 acres sont en terrains forestiers et 66 acres forment un lac, lequel futensemencé depuis. Il débute son aventure sur une forêt dont 80 % de la superficie a été rasée par un incendie de forêt en 1920, le reste ayant été coupé à blanc au milieu des années cinquante.

On procédera à une évaluation restrictive de la valeur de cette ferme forestière, parce qu'elle est âgée d'environ 80 ans et n'a pas encore atteint sa pleine maturité. Les informations contenues

⁵ Bélanger, Louis, professeur de foresterie et de géomatique, Université Laval, Le Devoir, 20 juin 2001.

⁶ Lussier, Louis-Jean, 1971. Réorganisation de l'activité forestière rurale.

dans l'ouvrage montre que cette forêt valait, au moment de la vente, plus de 1 800 000 \$. M. Otis, en plus d'y puiser un revenu d'exploitation pendant 43 ans s'est bâti annuellement un capital de 41, 860 \$. En somme, M. Otis est devenu un des rares millionnaires de ces milieux grands pourvoyeurs d'assistés sociaux.

A ceux qui disent que son modèle ne peut être reproduit à grande échelle, il répond que :

« tout le monde qui aime la forêt peut faire comme moi. Les terres d'ici ne sont pas meilleures qu'ailleurs. Le modèle pourrait être répété à des milliers d'exemplaires. Chaque ferme pourrait générer cinq ou six emplois. On manquerait de monde pour ces emplois et nos villages ne se videraient pas. Il faut faire vite, il est déjà tard. » L'homme qui embrasse des arbres sera-t-il entendu cette fois? »⁷

Statistiques fédérales

« Entre les recensements de 1991 et 2001, on constate le déclin et la stagnation des emplois; un grand nombre des 1237 milieux ruraux subissent actuellement d'importantes difficultés économiques »⁸

Tous les Québécois sont, ou devraient être, interpellés par ce problème. **En premier lieu**, les femmes et les hommes politiques qui ont reçu le mandat de promouvoir le bien être de leurs concitoyens des milieux qu'ils représentent. Situation paradoxale quand il y a tant à faire dans la reconstruction des forêts dégradées qui les entourent; alors que l'on est en chômage ou client du B.S.

Brève analyse de ces milieux

Les terres du Québec ont une étendue de 100 acres. Une paroisse en compte 200⁹ pour un total en inventaire de 20 000 acres dans chaque paroisse. Avec ses 1237 paroisses, le Québec cumule un potentiel d'aménagement de 24 740 000 acres. Bref, un projet, qui créerait une ferme forestière de 800 acres¹⁰ occupée par un forestier dans ces 1237 milieux, donnerait dans 60 ans des milliers de Léonard Otis, tous millionnaires, en plus d'avoir créé leur propre emploi et, pourquoi pas, un foyer et une famille. Au départ de cette évaluation, l'on disposait de 24 740 000 acres. En conséquence, 1237 fermes forestières d'une superficie de 800 acres laissent une surface de terre de 23 750 400 acres disponibles pour des minis cultures biologiques, pour l'élevage des bêtes de fermes, et enfin, pour bien occuper tout le terrain, la possibilité de créer des centaines d'autres fermes forestières et d'emplois.

A la suite de ces quelques remarques, et comme le signalait précédemment M. Otis, une réflexion s'impose : le Québec n'aura pas de régime forestier entier aussi longtemps que la forêt ne fera pas

⁷ Gagné, Gilles. « Un citoyen de Saint-Damase », article paru dans Le Soleil du 10 juin 2001.

⁸ Proulx, Marc-Urbain, « Les fléaux ruraux », in L'Action nationale, octobre 2003, p. 29.

⁹ Minville, Estras, op. cit, p. 324.

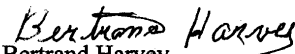
¹⁰ Ministère des Terres et Forêts, Livre blanc, 1970, p. 46.

parti d'un écosystème dont tous les chaînons ne peuvent être ignorés : température, eau douce, milieux humides, faunes, population, etc.

Il est erroné de croire que les traitements sylvicoles que l'on pratique actuellement vont nous conduire aux objectifs du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs de créer une forêt permanente produisant des bois de grande qualité si on ne laisse pas aux arbres le temps d'atteindre leur maturité. On coupe le bois au Québec comme au 19^e siècle, en suivant les normes des sociétés industrielles qui mènent à des coupes à blanc et qui laissent des régions complètes sans protection contre l'érosion. N'y aurait-il pas une cause à effet avec le débordement des rivières du Québec en cette fin d'année 2003, début 2004 ?

Par surcroît, depuis quelques années, on effectue des reboisement qui ne brillent pas par leur qualité; les monocultures de conifères permettent d'obtenir un rendement rapide, mais provoquent une acidification des sols qui, à moyen terme, vont conduire à leur appauvrissement et à la dégénération de futurs arbres et, à plus long terme, à l'apparition de larges zones désertiques.

En conclusion, tant d'encre a eu le temps de sécher sur le sujet; si la bêtise tuait, il y a longtemps que certains ténors du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs en auraient perdu la voix.


Bertrand Harvey
965, ave Sir-Adolphe-Routhier
Québec (Québec) G16 3P7
(418) 681.5417

Québec, le 3 mars 2004